

# Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire (usuellement appelé ASV GIPSA)

## Auxiliaire vétérinaire

Niveau de diplôme : **Bac - Niveau 4**

Villes : **Strasbourg**

Avec la formation Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (usuellement appelé ASV GIPSA), faites de votre passion un métier ! Une formation pratico-pratique assurée par des professionnels (ASV et vétérinaires) et un diplôme reconnu permettant d'intégrer les cabinets, cliniques et hôpitaux vétérinaires.

## **En partenariat avec APFORM**

[Découvrir APFORM](#)



**En présentiel**



**Accessible**



**Formations  
certifiantes**

Mise à jour le 25 février 2025

Strasbourg : 25 places disponibles

- Démarrage de la formation le 18/08/2025
- Fin de groupe : 06/07/2027

Au sein du réseau APFORM, la formation Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (ASV GIPSA) du Syndicat National des Vétérinaires permet d'acquérir en 2 ans, dont 75% du temps en cabinet, toutes les compétences pour assister le vétérinaire dans sa pratique au quotidien. Le contact avec les animaux, les soins à apporter, les gestes techniques et l'appui constant au praticien sont abordés en profondeur en formation avec des professionnels et rapidement mis en pratique en cabinet.

[Découvrir le Syndicat National des Vétérinaires Libéraux](#)

## A qui s'adresse la formation ?

### Public

- Titulaire d'un bac général, technologique, ou professionnel ou équivalent

### Pré-requis

- Être au minimum âgé de 18 ans (âge légal lié à la réglementation sur la radioprotection)
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 de la formation
- Expérience professionnelle en entreprise vétérinaire de 70 heures minimum équivalent à 2 semaines (stage, CDD, PMSMP)

**ET** déposer votre candidature sur :

<https://apform.fr/jeunes-candidat-asv-gipsa/>

### Processus d'admission des candidats :

**Dépôt et éligibilité de la candidature :** vérification des conditions obligatoires pour déposer le dossier de candidature

**Qualification de la candidature :** une fois son dépôt de candidature effectué, le candidat effectue des tests pour vérifier ses acquis scolaires et individualiser ainsi son parcours de formation, mais également un entretien de motivation afin de vérifier la fiabilité de son projet professionnel.

**Inscription en formation :** la candidature qualifiée sera ensuite proposée aux vétérinaires en recherche d'apprentis ASV. L'inscription définitive au sein d'une promotion ASV est déclenchée à la signature d'un contrat d'apprentissage

## Les points forts de la formation ?

- **Le titre Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (ASV GIPSA) délivré par APFORM :** Il s'agit du seul titre permettant d'accéder au métier d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (ASV) reconnu à l'échelon 5, le plus haut dans la Convention Collective Nationale des Cabinets des Cliniques Vétérinaires.
- **Un organisme de formation reconnu par la branche vétérinaire :** Un lien permanent avec les réalités de la profession et les employeurs vétérinaires : référentiel et contenu de formation, modalités et outils pédagogiques, formateurs qualifiés du secteur vétérinaire, ...

- **La formation ASV par la voie de l'apprentissage** : APFORM est le seul organisme de formation à proposer la formation d'Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire en apprentissage. Pour rappel, les apprentis sont considérés comme des salariés en formation et perçoivent un salaire.
- **Le réseau** : APFORM pilote un réseau national de centres de formation au travers de son CFA national Santé et bien-être animal. Nos organismes de formations partenaires sont reconnus pour la qualité de la formation qu'ils dispensent (certification qualité), et pour leur accompagnement (suivi individualisé). La répartition des centres permet de proposer une formation au plus près des besoins des entreprises vétérinaires et du domicile des candidats.

## Et après ?

### Débouchés et métiers

- Auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire

### Vos compétences de demain

- Assurer l'accueil, le secrétariat, l'aide à la gestion et à la comptabilité, le conseil et la vente
- Argumenter de produits vétérinaires sans prescription
- Assurer l'hygiène et la sécurité des locaux
- Assister le praticien lors des consultations, examens et soins
- Assurer une assistance pré, per et post-opératoire

## Votre parcours de formation

- Accueil client
- Conseil vente
- Législation vétérinaire
- Entretien des animaux de compagnie
- Nutrition, reproduction, comportement
- Secrétariat
- Gestion administrative
- Hygiène et Sécurité
- Préparation du matériel et de l'animal
- Assistance aux soins
- Assistance chirurgicale
- Renforcement NAC - RURALE - EQUINE

[Découvrez le programme sur le site de notre partenaire APFORM](#)

## Prochaines sessions

### Prochaine session à Strasbourg

Juin 2024 à Juin 2026

## Modalités de la formation

### Organisation

En alternance (apprentissage ou professionnalisation)  
L'apprenti ou l'alternant est rémunéré par la clinique vétérinaire qui l'emploie. La formation est prise en charge par l'OPCO EP.

Pour les salariés ayant une expérience significative dans le domaine, le diplôme peut être obtenu par VAE. La VAE sur ce diplôme est pilotée par APFORM selon un processus spécifique.

Pour tout renseignement, merci de consulter :  
<https://apform.fr/espace-salarie/vae-asv/>

### Évaluation des connaissances

Le titre ASV est délivré aux candidat(es) ayant obtenu les 4 UC :

UC1 : Conseiller la clientèle du vétérinaire

UC2 : Contribuer à l'organisation interne de la structure vétérinaire

UC3 : Assurer l'hygiène

UC4 : Assister le vétérinaire en soins et en chirurgie

Chacune des UC est évaluée par une épreuve certificative. Les épreuves certificatives sont des entretiens d'explicitation oraux basés sur des situations vécues en entreprise et se déroulent au centre de formation.

L'objet des épreuves certificatives est d'attester que vous avez bien acquis toutes les compétences liées au métier d'ASV.

La certification s'appuie sur le résultat des évaluations certificatives (épreuves organisées par votre centre de formation) et une délibération du jury national (APFORM).

Le titre ASV est délivré par le Jury National APFORM, lorsque la totalité des 4 UC est validée. En cas d'échec, l'apprenant a 5 ans pour représenter ses UC non validées et obtenir sa certification.

### Durée

24 mois dont 805 heures en centre de formation

### Rythme

3 semaines en entreprise/mois

### Validation de la formation

Auxiliaire spécialisée vétérinaire  
Titre certifié de niveau 4, enregistré au RNCP37507 le 24/04/2023 délivré par SYND NAT VETERINAIRES EXERCICE LIBERAL 39928429800011  
[RNCP37507 - Auxiliaire spécialisé vétérinaire](#)

### Méthodes utilisées

Présentiel / e-learning  
Séances de travaux pratiques avec utilisation du matériel présent au sein du plateau technique  
Utilisation des ressources numériques  
Séances de mises en situation d'accueil, de vente, d'urgences

## Chiffres clés

[Découvrir les chiffres clefs APFORM](#)

**658 nb**

Nombres de Diplômés

**85 %**

Taux de réussite

**94 %**

Taux d'insertion professionnelle  
CDI et CDD (insertion à 6 mois)

**88 %**

Recommandation employeurs

**91 %**

Recommandation apprenants